

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit décembre à 19 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Philippe HOUDAILLE.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme NICOUD Armelle, Mme COMBECAU Solenn, M. HIERNAUX Vincent, M. LE CLEGUEREC Marc, Mme LE PAGE Hélène, Mme MENARD Elise, M. VERBEKE Jean-Pierre, M. VERSET Nicolas.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : M.VERSET Nicolas

Le compte rendu de la réunion municipale dernière est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal pour la 1^{ère} fois dans la maison de village et remercie les conseillers de leur présence.

Financement Relais Court Terme in Fine en attente de subventions et FCTVA

Dans l'attente de la réception des recettes de subventions et de TVA relatives aux investissements liés à la réalisation du contrat rural inscrit au budget 2017, compte 1641, le conseil municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole, un prêt relais à court terme sur la base des éléments financiers suivants :

Caractéristiques générales :

- Prêt Relais court Terme in fine à taux fixe (en attente de subventions et FCTVA)
- Montant du Prêt : 50.000 €
- Taux : 0,44% sur une durée de 3 ans
- Base de calcul des intérêts : 360/360
- Périodicité de paiement des intérêts retenue : trimestrielle
- Tirage des fonds au plus tard le 11 janvier 2018
- Remboursement anticipé possible partiellement ou totalement à tout moment sans indemnité de remboursement anticipé
- Commission d'engagement (Frais de dossier) : 0,15% du montant de la convention, soit 75 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

ACCEPTE la proposition de financement à court terme relais (IN FINE) en attente de subventions et FCTVA émise par le Crédit Agricole,

AUTORISE monsieur le maire de Moussy à signer la proposition du Crédit Agricole consistant en partie au financement du programme d'investissement 2017 ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.

Modification des statuts du SIERC du Vexin

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur Préfet a demandé au SIERC du Vexin de modifier ses statuts afin de substituer de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise aux communes de Lainville en Vexin et Montalet le Bois au sein du SIERC du Vexin. Le Comité Syndical a donc étudié et exprimé des modifications à apporter aux statuts et a approuvé les nouveaux statuts.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire approuve les nouveaux statuts du SIERC délibéré le 20 avril 2017.

Décision modificative

Un réajustement des comptes de l'investissement est nécessaire pour clôturer l'année.

| | |
|--------------------------------|--------------|
| - 615221 Bâtiment publics | - 1 950.00 € |
| - 202 document d'urbanisme | + 900.00 € |
| - 2313 immobilisation en cours | + 1 050.00 € |

Présentation des deux délégués au siège du conseil communautaire des jeunes au sein de la CCVC

Monsieur le maire présente de M. PRUVOST Robin et M. LE CLEGUEREC Ronan au conseil municipal et les félicite de leur engagement. Ils siégeront au conseil des jeunes au sein de la communauté de communes du Vexin centre.

Points divers

Chauffage de la mairie

Une canalisation du système de chauffage de la mairie est percée. Les tuyaux en cause, probablement plus que vétustes, sont enterrés et se trouvent au droit de la porte d'entrée principale de la mairie. Cela a nécessité de creuser une tranchée de la largeur du couloir afin d'en extraire les éléments usagés. Ne disposant plus de chauffage, un plombier est intervenu en urgence afin d'isoler la partie défaillante du réseau en posant des vannes de mise à l'arrêt. Cette opération a permis de remettre la chaudière en fonctionnement et de ré alimenter ainsi en chauffage une partie de la mairie et du logement d'en haut et la totalité du logement « annexe ». La réparation aura lieu dès lundi 11 décembre.

La cloche de l'église

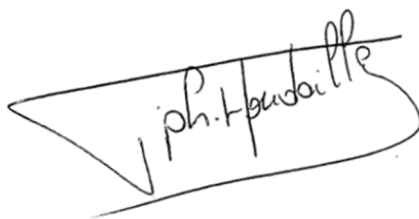
La société d'entretien des horloges est intervenue dans le cadre d'une maintenance annuelle. Il a été détecté sur la cloche une fissure nécessitant l'arrêt de la volée. Seule le marteau peut être utilisé. Le détail de la réparation et le coût que celle-ci nous sont inconnus pour le moment. Malheureusement, l'angélus ne sonnera donc plus pendant un certain temps.

Le téléthon

Le téléthon se déroulera le samedi 9 décembre au matin à la mairie.

Arbre de Noël

L'arbre de Noël est prévu le dimanche 17 décembre à 17 heures dans la maison de village. Merci aux conseillères et conseillers municipaux qui se sont investis dans cette fête.



Séance levée à 20 heures.

Fait à MOUSSY, le 15 décembre 2017

Le maire,
Philippe HOUDAILLE